

# ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***Du 18 SEPTEMBRE 2008***

L'an deux mille huit et le 18 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 12 septembre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

**Pouvoirs** : Madame Noémi TRANCHIMAND (pouvoir à Monsieur RAGOT), Madame Roselyne CONSTANT (pouvoir à Madame SEBASTIEN)

**A été élu Secrétaire de Séance** : Monsieur Gino MORELLO.

Le procès verbal du 31 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

## **I – LIGNE DE TRESORERIE**

L'accord de principe pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, donné à l'unanimité le 31 juillet 2008 est reconduit à l'unanimité selon les taux proposé par la Caisse D'épargne.

Depuis, la réunion du conseil municipal, la caisse d'épargne a répondu favorablement.

## **II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont arrivées en mairie :

- Une remise cadastrée K246 La ville pour 10 000 €
- Un terrain cadastré C 1854 -1858 Saint Vincent pour 150 000 €
- Un bâtiment sis 15, rue de la République pour 90 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

## **II – CHARTE DES MAIRES**

Madame Gardon présente la charte des maires pour l'environnement proposée par l'Association des Maires de France.

La Municipalité s'engage à mener une politique écologiquement responsable, c'est-à-dire à respecter les 5 objectifs :

- économie d'énergie
- préservation des ressources naturelles
- maîtrise de l'urbanisme
- protection de la biodiversité
- instauration d'un environnement respectueux de la santé.

Ces propositions ne pourront être réalisées qu'avec la collaboration de toutes les commissions.

Nous sensibiliserons les maires de la communauté des communes afin qu'ils adhèrent à la charte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité adhère à cette charte.

### **III - NATURA 2000**

C'est un réseau européen qui souhaite mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité.

Un comité de pilotage travaille sur un document qui définit les orientations et les mesures de gestions du site Natura 2000 Massif du Luberon.

Le conseil municipal, par 13 voix et deux abstentions, nomme Madame Josette Gardon comme délégué au comité de pilotage.

### **IV – REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Un conseiller municipal a réglé une facture de matériel de cantine directement, il est donc décidé, à l'unanimité, de rembourser la somme de 128, 03 € à Monsieur Aringhieri.

### **V – MOFIFICATIONS BUDGETAIRES**

- 1) Facture des architectes : la municipalité n'adhérant pas au projet d'agrandissement actuel de la mairie, il y a lieu de régler le montant de la résiliation. (16821.36 € TTC),
- 2) Des travaux de busage de l'avenue de la gare ont été engagés par l'ancienne municipalité mais n'ont pas été budgétisés. Après avoir négocié avec les services du conseil général, les conseillers municipaux ont pu obtenir de ces services des travaux complémentaires. Toutefois, il y a lieu de prévoir la somme de 7 773.25 € TTC.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de virer la somme de 24 396.11 € de l'article 1641 (crédits prévus pour le transfert du tracto pelle qui a été annulé) opération 000 « opérations financières » à l'article 2313 opération 2204 « aménagement de la mairie » pour une valeur de 16 622.86 € et à l'article 2135 opération 2206 voirie/divers/achat de véhicule pour la somme de 7 773.25 €

- 3) Un avenant de 5 000 € HT pour les travaux de réfection des autels de la vieille église, est accepté à l'unanimité par les conseillers municipaux.
- 4) Un second avenant de 14 000 € HT est accepté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Ceux-ci décident d'augmenter les crédits de l'opération 2601 « travaux de la vieille église » de la somme de 16 744 € par une subventionsupplémentaire de l'association de sauvegarde et de restauration de la vieille église d'un montant de 14 000 € et par un virement de crédit de 2 744 € de l'article 1641 opération 000 « opérations financières » à l'article 2135 opération 2601 « travaux vieille église ».

## **VI- AVENANT A LA CONTRACTUALISATION 2003-2007**

Toutes les opérations prévues dans la contractualisation 2003 – 2007, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de proposer au Conseil Général de Vaucluse de conclure un avenant pour les travaux effectués pendant cette période.

## **VII – CONTRACTUALISATION 2008**

Le département a attribué à la commune de Bonnieux la somme de 80 700 € pour l'année 2008, il sera donc soumis un projet de contrat reprenant les travaux en cours.

## **VIII – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Afin de financer le fonds départemental unique de solidarité pour le logement qui aide les particuliers à assumer les charges de logements, d'énergie (chauffage, eau), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme forfaitaire de 300 €.

## **IX – BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX**

Quelques factures restent à régler sur l'opération des logements sociaux. En conséquence un budget équilibré à la somme de 44 604.42 € est adopté, à l'unanimité par les conseillers municipaux.

## **X – SUBVENTION CNAV – RETRAITE SOLIDAIRE**

La caisse nationale d'assurance vieillesse propose la possibilité de subventionner les travaux d'aménagement des lieux de vie des personnes du troisième âge à hauteur de 15 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter cette subvention.

## **XI - OPERATION 10 000 ARBRES POUR LE VAUCLUSE**

Madame Gardon explique que le Conseil Général propose une subvention d'une valeur de 15 000 € en nature (arbres, arbustes ...) aux communes du département du Vaucluse. En conséquence, le Conseil Municipal, demande, à l'unanimité, de solliciter cette aide. Une étude sera effectuée pour les espaces suivants : Calvaire, sous les remparts, avenue des Tilleuls, écoles, maison du livre et de la culture, boulodrome ... De plus, un agent de l'ONF a proposé d'établir un diagnostic phytosanitaire des arbres existants. Un devis sera proposé à la mairie.

## **XII – MODIFICATIONS DE POSTES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que 2 agents occupant actuellement un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe peuvent prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, suite à leurs réussites à un examen professionnel. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de créer deux emplois d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe par substitution aux deux emplois des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe inscrits sur le tableau des emplois de la commune et précisent que ces créations prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009, sous réserve d'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

### **XIII – PARKINGS RESERVES**

Les deux médecins de Bonnieux ont demandé de disposer un emplacement de parking réservé à proximité de leur cabinet respectif. Les conseillers municipaux décident donc de réserver deux emplacements, un, en bas des escaliers du Terrail et un autre, place du 4 septembre. Cette disposition est adoptée par 13 voix pour et 2 contre concernant l'emplacement proposé.

### **XIV – COMMISSION DES IMPOTS**

Décision reportée.

### **XV – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

A l'unanimité du conseil municipal, Monsieur Jean-Pierre Clairembeaud est nommé représentant du Maire.

### **XVI – CONVENTION SALLE DE DANSE**

La commune a mis à disposition de la communauté de communes de Pont Julien un local sous la maison du livre et de la culture pour réaliser une salle de danse. Les travaux ayant été réalisés et financés par la communauté des communes. Cette convention a été établie et adoptée par le conseil municipal par 8 voix pour, 2 contre et 5 abstentions. Cette convention annule le bail emphytéotique.

### **XVII – QUESTIONS DIVERSES**

Est évoqué l'état du chemin des Poudadouires, il est précisé qu'une procédure est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.